

*Car je suis assuré que ni mort ni vie...
ne pourra nous séparer de l'amour de Dieu,
qui est dans le Christ Jésus notre Seigneur.*

Rom. 8 : 38-39

Ses enfants:

Marcel et Rachel **Pasche-Petermann**, à Morges, leurs enfants et petits-enfants:

Stéphane **Pasche**, à Mont-sur-Rolle;

Christophe et Jannick **Pasche-Beausire**, Camille, Isaline, Lily,
à Romanel-sur-Lausanne;

Alexandre et Marilyn **Pasche-Veitch**, à Arnprior (Canada), leurs enfants
et petits-enfants:

Chantal et Trevor **Labreche-Pasche**, Owen, Charlize,
à Arnprior (Canada);

Danielle et Eric **Bertrand-Pasche**, Caitlin, Benjamin,
à Pukenham (Canada);

Sandra **Pasche**, à Nepean (Canada);

Josiane et José **Pasche-Pasche**, à Bière, leurs enfants et petits-enfants:

Anouk et Georges **Mariétan-Pasche**, Xavier, Guillaume, Antoine,
à Champéry;

Fabrice **Pasche** et Eva **Angel-Sanchez**, Quim, à Bière;

Ses belles-sœurs et ses beaux-frères:

Lucy **Pittet-Rochat**, aux Bioux, et famille;

Charles **Robert-Pittet**, à Orvin, et famille;

Lily et Maurice **Mathez-Pasche**, à Bâle, et famille;

Ses nombreux neveux et nièces, ses cousins et cousines;

Les familles parentes, alliées et amies, avec tristesse, mais consolés par
la merveilleuse espérance de la Résurrection en Jésus-Christ,
font part du décès de

Madame Ruth PASCHE-PITTET

endormie dans la paix de son Sauveur le mercredi 6 janvier 2010, à l'âge
de 90 ans, accompagnée des siens.

*Tandis qu'au ciel ma place est prête,
Ici-bas, j'ai la paix du cœur
Loin des flots et de la tempête,
J'ai pour y reposer ma tête,
Le sein béni de mon Sauveur.*

Un chaleureux merci à l'ensemble du personnel de l'EMS Silo, à Echichens,
pour son accompagnement et son dévouement.

L'ensevelissement aura lieu à Morges le lundi 11 janvier.

Lecture de la Parole de Dieu au temple de Morges, à 14 heures.

Honneurs dès 14 h 30.

La défunte repose en la chapelle de Beausobre, avenue de Vertou 8,
1110 Morges.

Domiciles de la famille: chemin de la Plantaz 23, 1110 **Morges**;

Vy-de-Ballens 4, 1145 **Bière**.

Cet avis tient lieu de lettre de faire part.